

Ressources des archives privées et histoire de l'immigration

particularités et préservation

Virginie BEAUJOUAN *

« Les archives privées constituent une source incontournable de l'histoire de l'immigration ». Leur préservation et leur valorisation, tâche complexe à laquelle s'est adonnée *Génériques*, pourrait contribuer à donner une autre visibilité et une autre lisibilité, locales et nationales, à cette histoire.

En 2004, s'était tenu à Lyon un colloque organisé par l'association des archivistes lyonnais, sur le thème : « Archives privées, patrimoine public ? » Une grande diversité d'expériences y a été présentée, émanant tant d'organismes privés que publics. Patrick Veglia et Delphine Folliet ont souligné lors du colloque la place accordée par les archives publiques aux archives privées ; cependant, malgré cet intérêt, la démarche de collecte d'archives privées par les institutions publiques n'est pas uniforme et bien des archives privées sont condamnées à la méconnaissance, sinon à la disparition. Il est à noter que les archives privées conservées dans des centres publics d'archives sont recensées progressivement dans la base BORA (base d'orientation et de recherche dans les archives). Y sont ainsi signalées les archives de l'Association service social familial migrants (ASSFAM, antenne Loire) et le fonds Georges Mauco, démographe qui a soutenu dans les années 1930 une thèse sur les étrangers immigrés en France.

Peu de structures privées – qu'il s'agisse d'entreprises, de syndicats ou d'associations – disposent de service d'archives. Quant aux archives individuelles et familiales, elles sont vouées à la disparition et à la destruction (pour les descendants, elles ris-

*Chargée de mission, *Génériques*

quent de n'apparaître que comme de vieux papiers). C'est pourquoi des organismes privés de collecte et/ou de valorisation des fonds privés ont émergé pour, peut-être, pallier un manque d'initiative (et de moyens) des centres publics d'archives. Chacun, selon son mode de fonctionnement et ses objectifs propres, offre un type de réponse particulier en termes de méthodes de collecte, de traitement et de mise en valeur des fonds.

Afin de dresser un bref panorama des archives privées de l'immigration, nous allons tout d'abord présenter ces archives dans le contexte plus large des archives privées, pour souligner l'originalité des fonds d'archives de l'immigration. Après avoir développé quelques exemples, nous nous intéresserons à la préservation et à la valorisation de ces fonds.

Les archives privées de l'immigration : quelles particularités ?

Si nous nous référons à la loi du 3 janvier 1979, les archives privées sont définies par défaut : ce qui n'est pas public est privé. En ce sens, les archives d'une entreprise, d'une famille, d'une association ou d'un individu sont privées. En France, l'habitude a été prise de réserver le terme « archives privées » aux archives familiales, d'associations et de personnes privées, les archives des entreprises étant qualifiées d'« archives économiques ». Mais de manière logique, je désigne ici sous l'appellation « archives privées » les archives d'entreprises, culturelles, syndicales, associatives et personnelles.

C'est dans ce panorama fort étendu que prennent place les archives privées concernant l'histoire de l'immigration. Nous pensons tout d'abord aux archives produites par des mouvements et personnes issus de l'immi-

gration, mais elles englobent également les mouvements de solidarité avec les étrangers.

Patrick Veglia et Delphine Folliet ont évoqué lors du colloque de Lyon l'intérêt des archives d'entreprises pour l'histoire de l'immigration. Ces archives sont parfois déposées dans des centres publics d'archives, et des centres privés œuvrent à leur préservation, comme l'Académie François Bourdon pour la sauvegarde des archives industrielles (Creusot, Saône-et-Loire).

Les archives culturelles intéressant l'histoire de l'immigration sont celles d'organismes particuliers, comme le Siti pour l'Eglise catholique¹, ou encore celles des missions (italienne et polonaise pour les catholiques, ou encore suisse pour les protestants, par exemple). Pour travailler sur les archives du culte catholique, le chercheur consultera également avec profit les Archives de l'Eglise de France (Paris), ainsi que le répertoire des archives diocésaines, mais également le guide des sources publié par Génériques. Les archives culturelles sont parfois conservées dans des centres publics d'archives, mais elles sont conservées en grande majorité par les organismes producteurs. Il existe également des organismes privés spécialisés, telle la société d'histoire du protestantisme. Il ne s'agit ici que d'esquisser quelques pistes sommaires, visant principalement à souligner l'importance et la variété des archives culturelles pour la connaissance de l'histoire de l'immigration.

Les archives syndicales sont souvent très bien organisées : elles disposent de services d'archives, avec des instruments de recherche, et certaines sections locales ont déposé aux archives départementales. La CFDT a ainsi confié la gestion de ses archives à deux services : le service des archives confédérales, créé en 1985, et celui des archives interfédérales, créé en 1994. Les archives con-

fédérales regroupent à la fois les archives de la CFTC jusqu'à la scission de 1964 et celles de la CFDT. Les archives interfédérales conservent les fonds des dix-huit fédérations professionnelles nationales, nées pour la plupart pendant l'entre-deux-guerres, et de trois unions.

A la croisée des archives syndicales, politiques et personnelles, s'est créé le Codhos. Ce Collectif des centres de documentation en histoire ouvrière et sociale est né du constat de la dispersion des archives et, plus largement, de la documentation en histoire ouvrière et sociale en France, dispersion dans de nombreux centres et institutions de statuts très divers. Afin de faciliter le travail de ces centres en mutualisant leurs efforts, l'association a notamment édité des instruments de travail pour les chercheurs.

Les archives personnelles de l'immigration qui nous intéressent ici sont celles produites par des chercheurs, des familles, des militants ou encore des documentaristes.

Par militant, nous entendons une personne qui a eu une activité associative, politique ou syndicale ayant trait à l'immigration. A titre d'exemple, nous pouvons citer le fonds photographique du diaporama « Pourquoi l'immigration ? ». Ces photographies ont été prises en 1975 à Grenoble, dans l'Isère et au Maghreb (essentiellement en Algérie) dans le cadre de la conception dudit diaporama. Réalisée par Hamoudi Djataou avec l'équipe du « Foyer maghrébin de Saint-Laurent », l'opération a reçu le soutien financier de la ville de Grenoble. C'est en juillet 1976, dans le contexte de « Ville en fête », manifestation culturelle grenobloise, que cette production a été présentée au public. Intégré à un spectacle comprenant également théâtre et concerts, qui attire 3 à 4 000 spectateurs à chaque représentation, le diaporama se présente sous la forme d'un mur d'images projetées en plein

air : 3 000 diapositives sur 7 écrans de 3x5 mètres, avec synchronisation sur la bande-son, qui donnent un aperçu historique de l'immigration. Deux projections publiques sont faites à Grenoble dans la version originale, puis une production simplifiée avec 2 ou 3 écrans est réalisée pour les tournées (Cité des 3 000, Vénissieux, Marseille, Centre culturel français d'Alger...). À chaque projection, le diaporama sert de support à un débat sur l'immigration. Ce fonds est particulièrement précieux pour l'histoire de l'immigration et des mouvements sociaux en région grenobloise dans la première moitié des années 1970. Les photographies du diaporama sont à mettre en relation avec les autres fonds d'archives relatifs à l'Isère et à Grenoble, comme celui des imprimeries Vérité Rhône-Alpes et Ateliers du Vercors.

Parmi les fonds de militant(e)s, nous pouvons également citer le fonds de Béatrice Bonneau, militante à la LCR. Celle-ci a constitué un fonds de coupures de presse, qui se compose de soixante-huit classeurs et de quatre cartons ayant pour thème l'immigration de 1972 à 2001. Les coupures de presse proviennent en majorité du *Monde* et de *Libération*, mais aussi de journaux d'extrême gauche (*Rouge*) ou d'associations (MRAP, SOS Racisme...). Outre ces dossiers de presse, les classeurs et les cartons contiennent des tracts, des brochures, des revues (originales ou photocopiées), des courriers, des textes législatifs (extraits du *Journal Officiel*, *LAMY droit de l'immigration*, etc.), ainsi que des documents produits par diverses associations (bulletins d'information, rapports d'activité, etc.).

Les archives de familles d'immigrés et de leurs descendants présentent une grande variété de supports : photos, objets, lettres, films, etc. Souvent peu volumineuses, leur intérêt n'est cependant pas à négliger. Ce type de fonds présente en effet la possibilité de préser-



ver les archives de personnes dissidentes, ayant quitté leur structure en emportant avec elles une part d'histoire. Les lacunes et silences des archives sont aussi instructifs que leur abondance.

Les archives de chercheurs se rapprochent sur beaucoup d'aspects des archives personnelles.

Ces fonds sont constitués des notes et travaux de recherche, des écrits, des cours des chercheurs ou documentaristes. Le fonds Abdelmalek Sayad en est un bon exemple. Ce fonds se comprend également les enquêtes sociologiques et dossiers thématiques élaborés par Abdelmalek Sayad tout au long de sa carrière de sociologue de l'immigration et d'enseignant. Il se compose également de correspondances échangées avec des chercheurs, des étudiants, des universités, des groupes et centres de recherche, en France comme à l'étranger (en particulier en Algérie, en Suisse et au Brésil). Dans la plupart des dossiers figurent des travaux universitaires (mémoires, thèses) et des études commanditées par les pouvoirs publics ou par des centres de recherche. Les archives contenues dans ce fonds témoignent aussi de l'engagement d'Abdelmalek Sayad dans la vie associative, notamment auprès de l'ABRIDA (Association berbère de recherche, d'information, de documentation et d'animation) ou auprès d'Inter-migrants, pour qui il a animé une émission à la Maison de la Radio. Quarante-vingt-quinze pour cent du fonds sont composés d'archives papier, le reste étant constitué de documents iconographiques ou sonores. Les documents les plus anciens datent des

années 1960, époque à laquelle Abdelmalek Sayad suivait les cours à l'université d'Alger, où il fait la connaissance de Pierre Bourdieu. A cet égard, il faut souligner que nombre de documents concernent la collaboration entre ces deux sociologues. Le fonds comporte quelques documents antérieurs aux années 1960, collectés par Abdelmalek Sayad au cours de ses recherches : registres de logeurs et d'hôteliers de la ville de Puteaux (années 1940), reproductions d'ouvrages rares. Les thèmes centraux de ce fonds reflètent, bien évidemment, les sujets qu'Abdelmalek Sayad a développés dans ses publications, les premiers ayant servi à l'élaboration des seconds. Citons pour mémoire : conditions sociales en Algérie, émigration algérienne, logement (bidonvilles, foyers...), racisme, nationalité, exil, enseignement, altérité, etc.

Ce fonds reflète bien la complexité des archives personnelles : mélange d'archives présentant un intérêt public, historique, et d'archives à caractère strictement personnel (faire-part, certificats médicaux...).

Le cas particulier des archives associatives

Acteurs politiques, sociaux et culturels, les associations sont des témoins précieux et leurs archives constituent des sources dont la valeur historique n'est plus à démontrer. Les associations, et particulièrement les associations d'immigrés, évoluent dans un contexte législatif particulier. C'est en 1790 que l'Assemblée Constituante consacre pour la première fois le droit d'association, par la loi du 21 août 1790 reconnaissant aux citoyens le droit de s'assembler et de former entre eux des sociétés libres. Puis en 1939 paraît le décret-loi « portant statut particulier des associations étrangères et associations composées d'étrangers ». Il stipule au titre IV, article 22, que « aucune association étrangère ne peut se former, ni exercer son activité en France, sans

autorisation préalable du ministre de l'Intérieur ». La loi du 9 octobre 1981 abroge les discriminations à l'encontre des étrangers introduites par le décret-loi de 1939 et rétablit ainsi la liberté d'association dans sa plénitude de principe et sa généralité. Les archives des associations issues de l'immigration ont donc évolué dans un contexte particulier et il serait intéressant dans des recherches futures d'étudier l'impact qu'a pu avoir (ou pas) ce cadre juridique distinct.

La majorité des organisations d'immigrés ou de solidarité sont constituées en association loi 1901. Devant alors répondre à certaines obligations légales, les archives sont souvent organisées selon les mêmes thèmes :

- Fondation de l'association (statuts, règlement intérieur, déclaration)
- Composition de l'association (adhésions, dossiers des membres)
- Administration de l'association, vie interne (assemblées générales, conseils administratifs, réunions du bureau, registre des procès-verbaux, rapports moral et financier)
- Gestion des biens et du personnel
- Rapports avec d'autres organismes
- Publications
- Documentation

L'originalité de chaque fonds d'archives privées de l'immigration, qu'il s'agisse ou non d'une association, est définie par la place qu'il occupe sur trois axes :

- son rapport avec l'immigration, la culture des origines (s'il s'agit d'un association communautaire ou de solidarité avec les étrangers, par exemple) ;
- le type de structure : association, syndicat, parti politique ou encore archives personnelles ;
- le but particulier à chaque structure (animation culturelle, égalité des droits, développement économique, etc.).

Localiser, sensibiliser et préserver

Tout programme de préservation des archives privées doit débiter par la constitution d'un réseau. Ainsi, après avoir dressé un panorama de la vie associative locale ou nationale, il convient de sensibiliser les principaux organismes – en général les plus anciens – qui s'inscrivent dans un vaste réseau, puis de poursuivre par ricochet. La constitution d'un réseau est primordiale pour gagner la confiance des détenteurs, car il ne faut pas perdre de vue que les archives privées sont... privées. Elles touchent donc à l'intime, et il n'est jamais évident d'ouvrir ses archives à un inconnu, qu'il soit archiviste ou chercheur. En effet, qu'il s'agisse d'association ou de particulier, il existe un véritable attachement à ses archives, et le travail d'inventaire est souvent perçu au premier abord comme une intrusion. La méfiance, le sentiment de dépossession sont des facteurs à ne pas négliger. Pour des personnes qui sont souvent dans l'urgence, dans la gestion d'activités au jour le jour, il est aussi parfois difficile de concevoir l'intérêt des archives pour l'histoire, mais également pour le fonctionnement de l'association. Lorsque nous prenons contact avec un détenteur d'archives, nous prenons donc soin de le rassurer, de lui faire saisir que son fonds s'inscrit dans un ensemble plus vaste et que des archives bien organisées lui feront en outre gagner un temps considérable. Sans compter que ce travail sur les archives peut être utilisé comme un outil de communication et permet la professionnalisation des acteurs.

La capillarité des archives privées est une notion centrale à prendre en compte lors des missions de localisation. En effet, les structures, et plus particulièrement les associations, sont poreuses : les militant(e)s qui les font vivre appartiennent souvent à plusieurs structures ; plusieurs associations occupent par

fois le même local, simultanément ou consécutivement. Sans compter les archives conservées au domicile des membres, actuels ou passés. Pour retracer l'histoire d'une structure ou d'un mouvement, il s'agit donc de mener une véritable enquête, qui s'étale sur une longue durée.

A titre d'exemple, nous avons commencé à reconstituer des fonds d'associations aujourd'hui disparues, telles Mémoire fertile et le CAIF (Conseil des associations immigrées en France), créées à la même époque. Mémoire fertile a été créée aux états généraux de l'immigration à la Bourse du travail de Saint-Denis après la troisième « Marche des boursiers citoyens » (1986). Nous avons retrouvé des traces des activités de cette association dans les fonds de l'ACORT (Assemblée citoyenne des originaires de Turquie), de l'ATF (Association des Tunisiens de France) et de la FTCT (Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives), que ce soit au travers de correspondances ou de publications reçues de Mémoire fertile. Ces associations ont également été membres du CAIF, issu de la Maison du travailleur immigré (MTI, années 1970). Le CAIF et Mémoire Fertile ont cessé leurs activités en 1989 et l'élaboration de guides de recherches thématiques permet de rassembler « virtuellement » leurs fonds, dispersés dans différentes associations.

Les missions de sauvegarde des archives privées menées par Génériques peuvent se décomposer en quatre types d'interventions :

1- les inventaires sur site : après avoir défini ses besoins avec l'association ou le particulier, nous élaborons un instrument de recherche au siège de l'association. Nous essayons tout d'abord d'exhumer la totalité des archives, car le premier problème que nous devons affronter est la dispersion et l'oubli dans les locaux.

2- Nous effectuons aussi des inventaires de fonds déposés à Génériques, car parfois les associations manquent de place ou disparaissent. Si nous n'intervenons pas, tout ou partie des archives est menacé de destruction.

3- Outre des inventaires de fonds déposés ou sur site, nous effectuons des inventaires aidés. Ce troisième type d'intervention implique la formation d'un membre de l'association aux techniques d'archivage afin qu'il effectue l'inventaire du fonds sous notre contrôle.

4- Les archives d'Aralis constituent un exemple du quatrième type d'intervention que nous sommes amenés à réaliser : les diagnostics (ou états des fonds). Aralis a été fondée en 1951 sous le nom de Maison du travailleur étranger (MTE) et elle a particulièrement développé depuis un demi-siècle la création, l'aménagement ou la gestion d'établissements d'hébergement et de logements pour les travailleurs et leurs familles dans le Rhône et la Loire. A l'origine de ce travail, il y a la mise en place d'un partenariat entre Génériques et Le Grain, association stéphanoise, avec laquelle des rencontres ont été organisées sur la question de la sauvegarde et de la préservation des archives privées dans la région Rhône-Alpes. Aralis a depuis quelques années investi le champ artistique et culturel et a été amenée dans ce cadre à entamer un travail sur l'identité et les mémoires de l'immigration.

Nous avons effectué un état sommaire, c'est-à-dire une photographie générale des archives, avec des notices courtes et quelques mises en exergue de documents significatifs. Le rapport que nous remettons à l'issue des journées nécessaires au diagnostic comprend donc un état sommaire, une proposition de plan de classement si l'ancien est obsolète, ainsi que des préconisations pour la sauvegarde et la valorisation des archives.

Suite à nos missions sur ces fonds d'archives, nous diffusons l'information auprès du public par le biais des guides des sources et de notre site Internet. Ces outils nous confèrent une visibilité nationale mais également internationale, car nous recevons des demandes de renseignements aussi bien d'Allemagne que des Etats-Unis, par exemple. Les archives servent de matériaux pour des recherches universitaires, mais également pour des expositions ou des documentaires.

Les archives privées constituent une source incontournable de l'histoire de l'immigration. Elles balayent tous les champs des archives privées, qu'il s'agisse des archives d'entreprises, culturelles, syndicales, personnelles ou associatives, car l'immigration concerne tous les champs de la vie sociale, politique et culturelle. Les associations d'immigrés trouvent leur originalité et leur point commun dans l'emploi d'une langue autre que le français et dans le rapport, plus ou moins lointain, qu'elles entretiennent avec un pays autre que la France. Mais il s'agit d'un champ de recherche encore à investir, maintenant que des sources nombreuses et diverses sont accessibles à la recherche.



(1) Service inter-diocésain pour les travailleurs immigrés, qui a disparu aujourd'hui mais dont le «Vicariat de la Solidarité», service diocésain créé en 2001, est un héritier.



Le journal "**Mémoires**" a été fondé en 2002 sur une initiative partenariale de la ville de Fontaine (Isère) et des associations. Il paraît 4 fois par an. Ce journal "*se veut le reflet de la vie dans ce qu'elle a de plus diversifié, celle des gens, d'hier, d'aujourd'hui, et de demain !*"

La musique est à l'honneur dans le n°20 qui vient de paraître.

Contact :

Mémoires
17, rue Jean Bocq
38600 Fontaine
Tél : 04 76 53 22 16
memoire.present@club-internet.fr
www.e-memoires.org